

## eMediatt, que des avantages !

### Ecologique

*Le circuit est entièrement sans papier*

### Accès sécurisé

*Le transfert des données se fait via un environnement sécurisé (eHBox)*

### Gain de temps

*Le certificat médical est reçu quasi en temps réel*

### Pour le fonctionnaire

*Il ne doit plus chercher et imprimer un certificat type  
Il ne doit plus envoyer par la poste son certificat médical*

*Aucun risque de perte du certificat médical  
Moins de contrôles inutiles dès le premier jour (dans le cas d'une maladie grave comme le cancer, ...)*

### Pour le médecin

*Moins de travail administratif  
Archivage des certificats*

### Pour l'employeur

*Il sera informé plus rapidement que son agent est couvert par un certificat médical*

### Pour Medex

*La qualité des données augmente*

## Besoin d'aide ?

**Il vous reste des questions sur le certificat médical informatisé eMediAtt ?**

Contactez le service Absentéisme :  
[absenteisme@medex.belgium.be](mailto:absenteisme@medex.belgium.be)

Vous trouverez de plus amples informations sur les missions de Medex sur  
[www.medex.belgique.be](http://www.medex.belgique.be)



#### Copyright Fotolia.fr :

rangizzz, gilles lougassi, Paul Hill, Gennadiy Poznyakov, David Bovagnet

#### Ed. Resp. :

Dr. Dirk Cuypers, Place Victor Horta 40 Bte 10, 1060 Bruxelles

#### Conception graphique :

Thierry Sauvenière

# eMediAtt

## Le certificat médical informatisé pour les fonctionnaires



## Directement via le médecin !

## Je suis fonctionnaire et je tombe malade

Medex offre **2 possibilités** pour envoyer mon certificat

### Avec le certificat papier

- Je dois imprimer un certificat médical Medex avant de me rendre chez mon médecin
- Mon médecin complète le certificat médical Medex
- Je dois l'envoyer à Medex par la poste
- Medex encode le certificat
- Medex avertit mon employeur que mon absence est couverte par un certificat



### Grâce à eMediAtt

- Mon médecin encode directement le certificat via une **application sécurisée**
- Medex reçoit **directement** mon certificat médical informatisé
- Medex avertit **plus rapidement** mon employeur que mon absence est couverte par un certificat



## Dans quels cas puis-je bénéficier du service eMediAtt ?

Je suis fonctionnaire et mon règlement de travail prévoit que je dois envoyer un certificat médical à Medex lorsque je suis :

- **malade**
- victime d'un **accident de travail**
- victime d'une **maladie professionnelle**



## Mon médecin a-t-il accès à eMediAtt ?

1. Je me renseigne auprès de mon médecin (généraliste, spécialiste, dentiste, ...) pour savoir s'il a l'outil eMediAtt.

eMediAtt est inclus d'office dans les **logiciels de gestion de dossiers de patients informatisés** (DMI) homologués par **eHealth**, plate-forme belge des technologies de l'information et de la communication appliquées à la santé.

2. Mon médecin n'a pas accès à eMediAtt. Que dois-je faire ?

Il n'y a aucun souci, Medex continue de recevoir le certificat papier.

**Votre médecin traitant a des questions sur le certificat informatisé eMediAtt ?**

**Besoin d'informations sur la création et l'exportation d'un eMediAtt ?**

Votre médecin doit contacter son fournisseur de logiciel.

**Besoin d'informations à propos de l'utilisation des logiciels homologués qui fournissent eMediAtt ?**

[www.ehealth.fgov.be](http://www.ehealth.fgov.be)

ou [support@ehealth.fgov.be](mailto:support@ehealth.fgov.be)